



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Malavillers

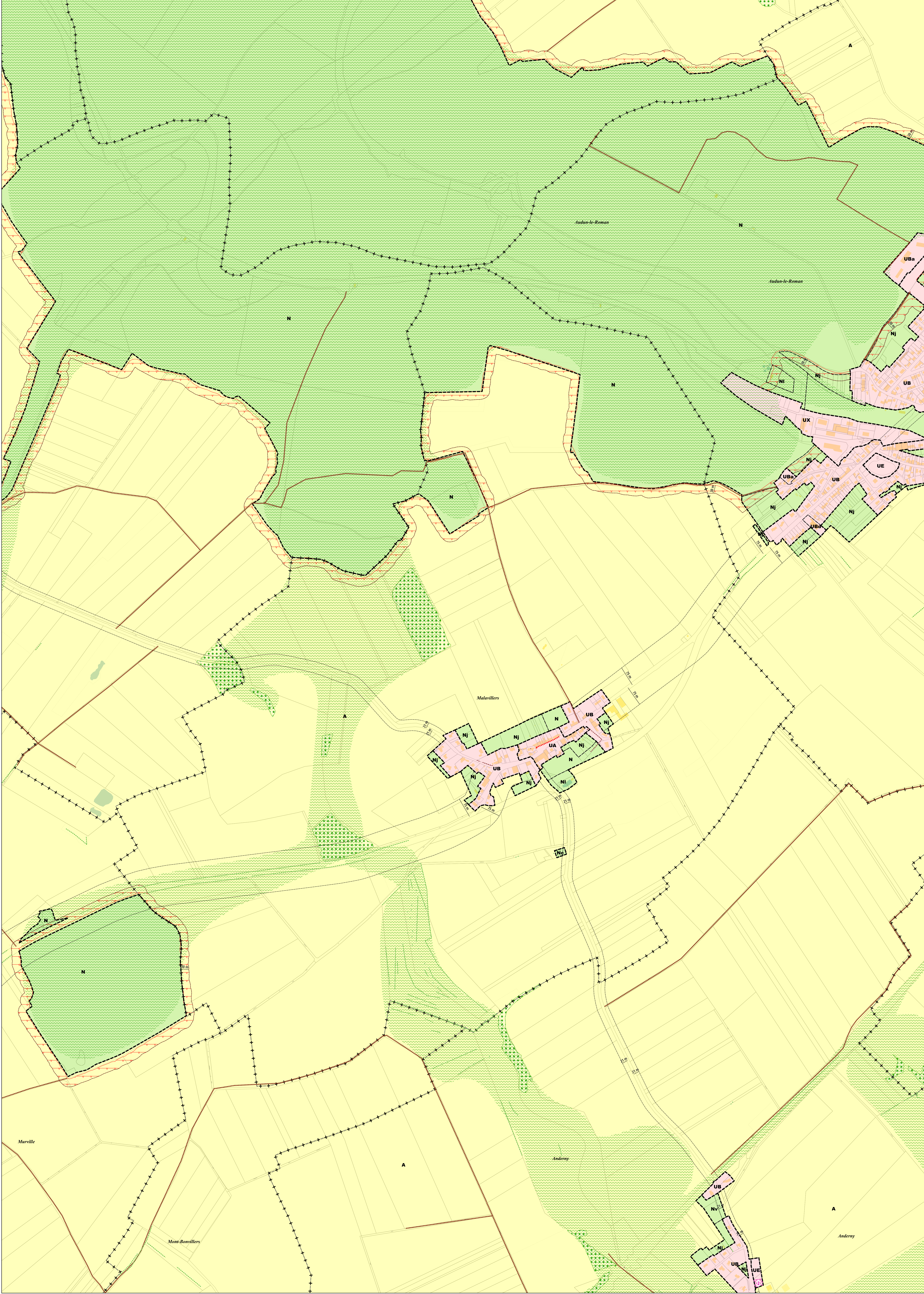
Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

11/06/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

---+--- Limite de commune
--- Recul
--- Limite de secteur
--- Limite de zone

Zonage

agricole
naturel
urbanisé

Prescriptions surfaciques

Emplacement réservé
Espace arboré protégé
OAP thématique Trame Verte et Bleue
Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

Chemin à conserver
Recul
Règle architecturale particulière
Elément patrimonial identifié
Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

Elément patrimonial identifié
Elément paysager identifié

